



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8857

du 01/03/2023

WBE – Appel aux candidats à des emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Écoles supérieures des Arts et les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Année académique 2023-2024

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/03/2023 au 16/03/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 16/03/2023

Résumé	Appel aux candidats à des emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Écoles supérieures des Arts et les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Année académique 2023-2024
--------	---

Mots-clés	Appel - HE - ESA - Personnel administratif
-----------	--

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
DE WAEL Nicolas	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	https://www.wbe.be/dgpe-faq

Appel aux candidats

Appel aux candidats à des emplois du personnel
administratif à pourvoir dans les Écoles supérieures
des Arts et les Hautes Écoles organisées par
Wallonie-Bruxelles Enseignement

Année académique 2023-2024

OBJET – Appel aux candidats à des emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Écoles supérieures des Arts et les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, en annexe, un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 1^{er} mars 2023 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois du personnel administratif dans les Ecoles supérieures des Arts et les Hautes Ecoles organisées par Wallonie- Bruxelles Enseignement. Cet appel est lancé en application de l'article 5 du décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Un acte de candidature en réponse au présent appel peut être introduit valablement **jusqu'au 16 mars 2023 inclus**.

Les candidats doivent répondre à l'appel en suivant la procédure décrite à l'adresse suivante : <https://www.wbe.be/jepostule>.

L'utilisation du formulaire (disponible depuis l'interface WBE – Recrutement) génère automatiquement un acte de candidature qui reprend une synthèse des informations encodées. Après validation par le candidat, la candidature sera traitée électroniquement. Suivant la procédure exposée dans le formulaire de candidature, les documents demandés doivent quant à eux être scannés **individuellement** et déposés dans l'interface « WBE – Recrutement » **au format PDF** afin de valider correctement l'acte de candidature.

Désormais, aucune copie papier n'est à envoyer à l'administration. Toutefois, il sera toujours possible de générer une copie de la candidature au format PDF destinée aux archives personnelles du candidat.

Les attestations à joindre **impérativement** à l'acte de candidature sont les suivantes :

- ✓ le/les titre(s) de capacité requis (diplômes, équivalences pour les diplômés étrangers) ;

Autre attestation suivant votre situation :

- ✓ une copie du titre de séjour.

Les candidats sont priés de noter qu'en l'absence de ces documents fournis en copie numérisée impérativement pour le 16 mars 2023 au plus tard, la candidature ne pourra être considérée comme valide.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via **le formulaire de contact** disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière : <https://www.wbe.be/dgpe-faq>.

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge de ce 1^{er} mars 2023 constitue la seule source d'information officielle.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY

NB : Tout nom visant des personnes repris au présent appel inclut tant les femmes que les hommes, et que les personnes non binaires ; le masculin est donc utilisé à titre épïcène.

Table des matières

1	Définitions	5
2	Quelle est la période de validité de l'appel ?	6
3	Quelles sont les fonctions que vous pouvez exercer ?	6
4	Quels sont les titres requis pour exercer ces fonctions ?	6
4.1	Pour les fonctions de niveau 1	6
4.2	Pour les fonctions de niveau 2+	6
4.3	Pour les fonctions de niveau 2	7
4.4	Pour les fonctions de niveau 3	7
4.5	Équivalence et correspondance	7
5	Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?	8
6	Qui peut postuler et comment postuler ?	8
7	Comment devez-vous envoyer votre candidature ?	10
8	Coordonnées des établissements	13
8.1	Adresse postale	13
8.2	Adresse courriel où envoyer la copie de la candidature	13
9	Suites données à votre candidature	14
10	Informations complémentaires	14
11	Liste des emplois vacants	15

1 Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- Changement d'affectation : opération statutaire permettant à un membre du personnel administratif nommé à titre définitif d'obtenir un autre emploi de la même fonction et du même niveau dans un autre établissement au sein du même pouvoir organisateur (cf. décret du 20.06.2008, art. 2,17°) ;
- Réaffectation : opération statutaire permettant à un membre du personnel administratif nommé à titre définitif mis en disponibilité par défaut d'emploi d'obtenir un autre emploi de la même fonction et du même niveau dans un autre établissement au sein du même pouvoir organisateur (cf. décret du 20.06.2008, art.2,18°) ;
- Extension de charge : procédure selon laquelle le pouvoir organisateur étend la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou d'un membre du personnel désigné à titre temporaire à durée indéterminée, dans la même fonction, à concurrence d'une charge complète maximum (cf. décret du 20.06.2008, art. 2,21°) ;
- HE : Haute Ecole ;
- ESA : Ecole supérieure des Arts.

2 Quelle est la période de validité de l'appel ?

La période durant laquelle vous pouvez valablement répondre au présent appel s'étend **du 1^{er} mars 2023 au 16 mars 2023**.

3 Quelles sont les fonctions que vous pouvez exercer ?

Les fonctions de rang 1 que vous pouvez exercer en tant que membre du personnel administratif et qui font l'objet du présent appel sont :

- les fonctions de niveau 1 : Attaché et Directeur d'administration¹ ;
- les fonctions de niveau 2+ : Adjoint administratif ;
- les fonctions de niveau 2 : Agent administratif de niveau 2 ;
- les fonctions de niveau 3 : Agent administratif de niveau 3.

Toutes ces fonctions peuvent être exercées soit à temps plein, à trois quarts temps, à mi-temps ou à quart temps. Le volume hebdomadaire des prestations à temps plein s'élève à 38h/semaine.

4 Quels sont les titres requis pour exercer ces fonctions ?

4.1 Pour les fonctions de niveau 1

Il faut être porteur d'un des titres suivants :

- a) le grade de docteur, de médecin, de médecin vétérinaire ou de master²;
- b) un autre grade de master délivré par l'enseignement supérieur de type long, ou par un jury d'enseignement supérieur constitué par le Gouvernement ;
- c) le grade de master sanctionnant des études artistiques de deuxième cycle de type long ;
- d) le diplôme délivré par l'Ecole royale militaire, à l'issue d'un deuxième cycle d'études.

4.2 Pour les fonctions de niveau 2+

Il faut être porteur du grade de bachelier sanctionnant :

- a) des études de type court (180 ou 240 crédits)³ ;

¹ La fonction de Directeur d'administration concerne uniquement les Hautes Ecoles.

² délivré conformément à la législation des grades académiques

³ un des diplômes conférés conformément aux articles 69, §1er et 70, §1er, 1° du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

Article 69, §1er : « Les cursus initiaux de type court sont organisés en un seul cycle d'études. Ils comprennent 180 crédits. Ces cursus sont sanctionnés par le grade académique de bachelier ».

Par exception, certains cursus initiaux de type court peuvent comprendre 240 crédits » ;

- b) des études de type long (180 crédits)⁴ ;
- c) des études artistiques de type court ;
- d) des études artistiques de premier cycle de type long.

4.3 Pour les fonctions de niveau 2

Il faut être porteur du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

4.4 Pour les fonctions de niveau 3

Il faut être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI).

4.5 Équivalence et correspondance

Sont également pris en considération au même titre que les diplômes délivrés par l'enseignement de plein exercice :

- les diplômes **correspondants** délivrés par l'enseignement de promotion sociale ;
- les diplômes étrangers reconnus équivalents⁵ en application de la législation.

⁴ Article 70, §1^{er}, 1° : « Les cursus initiaux de type long sont organisés en deux cycles d'études : 1° un premier cycle sanctionné par le grade académique de bachelier qui comprend 180 crédits ».

⁵ <http://www.equivalences.cfwb.be/>

5 Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 10 du décret du 20 juin 2008 précité précise que :

« Nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation ou de l'engagement à titre temporaire :

1° [...] Abrogé par D. 20-06-2013 ;

2° Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;

3° Jouir des droits civils et politiques;

4° Avoir satisfait aux lois sur la milice;

5° Etre porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer mentionnés à l'article 3;

6° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique⁶;

7° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidatures;

8° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire dans une fonction de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné, ni faire l'objet d'une constatation d'incompatibilité visée selon le cas à l'article 73 ou à l'article 106;

9° Ne pas avoir fait l'objet d'une démission disciplinaire, d'une révocation ou d'un licenciement pour faute grave en qualité de membre du personnel administratif au sein du pouvoir organisateur concerné. »

6 Qui peut postuler et comment postuler ?

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Toutefois, si vous n'êtes pas détenteur du titre requis (diplôme) ou d'un document tenant lieu du titre, vous ne pourrez pas être désigné dans un emploi vacant.

- Si vous êtes **nommé à titre définitif**, vous pouvez demander :
 - une extension de charge (DEC) ;
 - un changement d'affectation (DCA⁷) ;
 - une réaffectation (DR⁸).

⁶ Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez prendre contact à l'adresse jurys.dgesvr@cfwb.be. Des dérogations sont possibles dans certaines conditions (dérogation d'un an, renouvelable au maximum quatre fois, pour l'ensemble de l'enseignement, quel que soit le Pouvoir organisateur). Pour plus d'informations, veuillez également consulter la circulaire 8346 « Exigences en matière linguistique pour enseigner dans un établissement W-B E, hors ou dans une fonction en immersion. Dérogation linguistique » disponible sur <http://www.enseignement.be/circulaires>

⁷ Obtenir un autre emploi de la même fonction et du même niveau dans un autre établissement au sein de WBE.

⁸ Si vous êtes mis en disponibilité par défaut d'emploi, vous pouvez introduire une demande de réaffectation pour obtenir un autre emploi de la même fonction et du même niveau dans un autre établissement au sein de WBE.

- Si vous êtes désigné **temporaire** pour une durée **indéterminée** dans l'établissement, vous pouvez solliciter auprès de votre établissement :
 - une demande d'extension de charge (TDIEC)

- Si vous êtes déjà membre du personnel **temporaire** désigné pour une durée **déterminée** :
 - Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée indéterminée** (CTDI) si :
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2022-2023 dans le même emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2022 ;
 - ✓ le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait » ;

Ou

- ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2021-2022 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2021 ;
 - ✓ la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2022-2023 dans le même emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2022, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez ;
 - ✓ à condition que le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
- Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée déterminée** (CTDD) si :
 - ✓ vous êtes désigné au cours de l'année académique 2022-2023 en application de l'article 8§2 du décret du 20 juin 2008 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée) ;

Ou

- ✓ vous avez été désigné en application de l'article 8§1 (en remplacement) du décret du 20 juin 2008 précité.
- Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée déterminée** (CTDD).

7 Comment devez-vous envoyer votre candidature ?

Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Pour la validité de votre candidature, vous devez envoyer votre candidature à **Wallonie-Bruxelles Enseignement** en suivant le lien <https://www.wbe.be/jepostule> pour le **16 mars 2023** au plus tard.

Pour que soit assuré le traitement adéquat de celle-ci, vous devez en outre envoyer copie de votre acte de candidature et de vos documents **auprès de chaque établissement concerné par courriel, courrier ou par dépôt contre accusé de réception** pour le **16 mars 2023** au plus tard.

Pour toute question, vous pouvez contacter la direction de la Carrière par le [formulaire de contact](#) disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière :

<https://www.wbe.be/dgpe-faq>

CERBERE est l'outil pour s'identifier et accéder à l'application de candidature. Un guide sur CERBERE est disponible sur le site web. Pour les problèmes de connexion avec votre compte CERBERE et autres problèmes techniques : contactez l'ETNIC au 02/800 10 10 ou via support@etnic.be.

Attention, les différents services de support ne sont pas disponibles en dehors des heures de bureau (jusqu'à 16 heures), en ce compris le dernier jour de l'appel. Vous êtes dès lors invité à ne pas attendre la dernière minute, ni même le dernier jour pour introduire votre candidature afin d'éviter tout désagrément.

PARTIE 1

Envoi de la candidature à Wallonie-Bruxelles Enseignement via le lien www.wbe.be/jepostule

1. Lisez attentivement l'appel à candidature ;
2. Rendez-vous sur le site : <https://www.wbe.be/jepostule> et connectez-vous avec votre compte « CERBERE » à l'application WBE recrutement enseignement ;
3. Encodagez vos données personnelles ;
4. Encodagez vos états de services si vous avez déjà presté des services au sein du Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;
5. Numériser au format PDF les documents nécessaires à votre dossier en fonction de votre situation :
 - ✓ le/les titre(s) de capacité requis (diplômes, équivalences pour les diplômés étrangers).

Autre attestation suivant votre situation :

 - ✓ une copie du titre de séjour.

Chaque document déposé doit faire l'objet d'un PDF distinct.
6. Allez dans « Appels en cours », choisissez l'appel « Personnel administratif HE/ESA » et générez votre formulaire de candidature ;
7. Choisissez les emplois ;
8. Transmettez votre candidature pour le **16 mars 2023** au plus tard.

Remarque : Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra produire un extrait de casier judiciaire pour que sa désignation devienne effective et ce, au plus tard le 31 août 2023.

Remarque : Une erreur ? vous souhaitez modifier votre candidature après validation de celle-ci ? Faites une demande via le formulaire de contact disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière <https://www.wbe.be/dgpe-faq> en expliquant ce que vous souhaitez modifier. Attention, il est possible que vous deviez passer par une annulation de votre acte de candidature et une nouvelle validation de celui-ci après modification, toujours au plus tard à la date de clôture de l'appel, soit le 16 mars 2023. Cette démarche prend donc un certain temps, dont vous devez tenir compte.

PARTIE 2

Documents à adresser par **courriel, courrier ou par
dépôt contre accusé de réception**

à/aux l'établissement(s) où vous sollicitez un/des emploi(s) vacant(s) :

1. Une copie du PDF « Acte de candidature » reçu suite à la validation du formulaire qui reprend toutes les informations encodées ;
2. Une copie des autres documents déposés (notamment, vos titres) ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Transmettez votre candidature pour le **16 mars 2023** au plus tard.

8 Coordonnées des établissements

8.1 Adresse postale

Hautes Ecoles

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Haute Ecole Bruxelles-Brabant	Rue de l'Abbaye, 26	1050	Ixelles
Haute Ecole Charlemagne	Boulevard Émile de Laveleye, 225 <i>(siège social – situation temporaire)</i>	4020	Liège
Haute Ecole en Hainaut	Rue Pierre Joseph Duménil, 4	7000	Mons
Haute Ecole Albert Jacquard	Rue Godefroid, 32	5000	Namur
Haute Ecole Robert Schuman	Rue Fontaine aux Mûres, 13B	6800	Libramont

Ecoles supérieures des Arts

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Ecole nationale supérieure des arts visuels La Cambre	Abbaye de La Cambre, 21	1000	Bruxelles
Arts ²	Rue de Nimy, 7	7000	Mons
INSAS	Rue Thérésienne, 8	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Bruxelles	Rue de la Régence 30	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Liège	Rue Forgeur, 14	4000	Liège

8.2 Adresse courriel où envoyer la copie de la candidature

Hautes Ecoles

Dénomination de l'établissement	Courriel
Haute Ecole Bruxelles-Brabant	candidatures@he2b.be
Haute Ecole Charlemagne	emploisvacants@hech.be
Haute Ecole en Hainaut	servicedupersonnel@heh.be
Haute Ecole Albert Jacquard	sabrina.cericola@heaj.be letitia.dicara@heaj.be
Haute Ecole Robert Schuman	siege.administratif@hers.be

Ecoles supérieures des Arts

Dénomination de l'établissement	Courriel
Ecole nationale supérieure des arts visuels La Cambre	sebastien.herinckx@lacambre.be
Arts ²	info@artsaucarre.be

INSAS	magali.sonnet@insas.be
Conservatoire royal de Bruxelles	recrutement@conservatoire.be
Conservatoire royal de Liège	recrutement@crlg.be

9 Suites données à votre candidature

- **Si vous êtes désigné**, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet.
- **Si vous n'êtes pas désigné**, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 23 juin 2023.

10 Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Arts ²	http://www.artsaucarre.be
Conservatoire Royal de Bruxelles	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Liège	http://www.crlg.be
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be
Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)	http://www.he2b.be
Haute Ecole Charlemagne	http://www.hech.be
Haute Ecole en Hainaut (HEH)	http://www.heh.be
Haute Ecole Albert Jacquard	http://www.heaj.be
Haute Ecole Robert Schuman	http://www.hers.be
Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)	http://www.insas.be

Vous souhaitez plus d'informations ?

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'éducation de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via le formulaire contact disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière :

<https://www.wbe.be/dgpe-faq>

11 Liste des emplois vacants

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE EN HAINAUT Rue Pierre Joseph Duménil, 4 à 7000 MONS			
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service social	38	38	Mons
2	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service étudiants	38	38	Mons
3	Adjoint Administratif - niveau 2+	Services administratifs	38	38	Mons
4	Agent administratif - niveau 2	Services administratifs	38	38	Mons

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE Boulevard Emile de Laveleye, 225 à 4020 LIEGE (<i>siège social – situation temporaire</i>)			
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Attaché - niveau 1	Gestion administrative et juridique	38	38	Liège
2	Adjoint Administratif - niveau 2+	Administration	38	38	Verviers
3	Adjoint Administratif - niveau 2+	Administration	19	38	Huy

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE ROBERT SCHUMAN Rue Fontaine aux Mûres, 13B à 6800 LIBRAMONT			
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Adjoint Administratif - niveau 2+	Services administratifs - Secrétariat étudiants	19	38	Virton, Arlon, Libramont
2	Adjoint Administratif - niveau 2+	Services administratifs - Service informatique	38	38	Virton, Arlon, Libramont
3	Attaché - niveau 1	Services administratifs - Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT)	19	38	Libramont, Virton, Arlon
4	Attaché - niveau 1	Services administratifs - Service communication	19	38	Arlon, Libramont, Virton
5	Attaché - niveau 1	Services administratifs - Horairiste	19	38	Arlon, Libramont, Virton
6	Attaché - niveau 1	Services administratifs - Service communication	38	38	Libramont, Virton, Arlon

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE ALBERT JACQUARD Rue Godefroid, 32 à 5000 NAMUR			
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Attaché - niveau 1	Coordinateur responsable logistique et infrastructures	38	38	Tamines/ Namur/A ndenne
2	Attaché - niveau 1	Chargé(e) de communication	38	38	Namur
3	Adjoint Administratif - niveau 2+	Assistant(e) social(e)	19	38	Tamines/ Namur/A ndenne
4	Adjoint Administratif - niveau 2+	Assistant(e) social(e)	19	38	Tamines/ Namur/A ndenne
5	Adjoint Administratif - niveau 2+	Graphiste	19	38	Namur
6	Adjoint Administratif - niveau 2+	Graphiste	19	38	Namur
7	Attaché - niveau 1	Affaires académiques	38	38	Tamines/ Namur/A ndenne
8	Attaché - niveau 1	Coordinateur organisationnel et administratif	38	38	Tamines/ Namur
9	Adjoint Administratif - niveau 2+	Horairiste	38	38	Namur
10	Adjoint Administratif - niveau 2+	Secrétariat de direction	38	38	Namur
11	Agent administratif - niveau 3	Secrétariat des étudiants	38	38	Namur
12	Agent administratif - niveau 2	Agent(e) de communication	38	38	Namur

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT - HE2B Rue de l'Abbaye, 26 à 1050 Ixelles			
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service informatique	38	38	Bruxelles
2	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service informatique	38	38	Bruxelles
3	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service administratif	38	38	Bruxelles
4	Agent administratif - niveau 2	Service administratif	38	38	Bruxelles
5	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service administratif	38	38	Bruxelles
6	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service administratif	38	38	Bruxelles
7	Adjoint Administratif - niveau 2+	Service administratif	38	38	Bruxelles

Dénomination de l'établissement		CONSERVATOIRE ROYAL DE BRUXELLES Rue de la Régence, 30 à 1000 BRUXELLES				
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque libre
1	Agent administratif - niveau 2	Agent affecté prioritairement et principalement au secrétariat de la direction	38	38	Bruxelles	
2	Agent administratif - niveau 3	Agent affecté prioritairement et principalement au secrétariat du personnel	38	38	Bruxelles	Passage TDD-TDI possible d'un membre du personnel dans le poste
3	Agent administratif - niveau 3	Agent affecté prioritairement et principalement au secrétariat des étudiants	38	38	Bruxelles	

Dénomination de l'établissement		CONSERVATOIRE ROYAL DE LIEGE Rue Forgeur, 14 à 4000 LIEGE				
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque
1	Agent administratif - niveau 3	Surveillant - agent d'accueil *	19	38	Liège	Emploi occupé par un TDD en 2022-2023 avec possibilité de redésignation
2	Agent administratif - niveau 3	Surveillant - agent d'accueil *	19	38	Liège	Emploi occupé par un TDD en 2022-2023 avec possibilité de redésignation
3	Agent administratif - niveau 3	Service études *	19	38	Liège	Emploi occupé par un TDD en 2022-2023 avec possibilité de redésignation
4	Agent administratif - niveau 2	Service études *	19	38	Liège	Emploi occupé par un TDD en 2022-2023 avec possibilité de redésignation

* Le descriptif de fonction correspondant au poste à pourvoir est disponible sur le site du Conservatoire royal de Liège (www.crlg.be).

Dénomination de l'établissement		ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS VISUELS DE LA CAMBRE Abbaye de La Cambre, 21 à 1000 BRUXELLES				
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque
1	Agent administratif - niveau 3	Secrétaire de direction	38	38	Bruxelles	Profil de poste détaillé disponible sur le site de www.lacambre.be à la rubrique "postes vacants"
2	Agent administratif - niveau 3	Surveillant: Gestion accueil des bâtiments, permanences téléphoniques, traitement courrier, etc.	38	38	Bruxelles	Profil de poste détaillé disponible sur le site de www.lacambre.be à la rubrique "postes vacants"

Dénomination de l'établissement		INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DES ARTS DU SPECTACLE ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION (INSAS) Rue Thérésienne, 8 à 1000 BRUXELLES				
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque
1	Agent administratif - niveau 2	Responsable maintenance informatique (Firewall, Nas, Javascript, HTML, Site web)	38	38	Bruxelles	voir descriptif de poste détaillé sur le site de l'INSAS

Dénomination de l'établissement		ARTS ² Rue de Nimy, 7 à 7000 MONS				
N° Emploi	Fonction	Descriptif de la fonction	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque
1	Attaché - niveau 1	Gestion du personnel - relations humaines	38	38	Mons	profil de fonction sur www.artsaucarre.be
2	Agent administratif - niveau 2	Production et communication/ secrétariat de direction (domaine de la musique)	38	38	Mons	profil de fonction sur www.artsaucarre.be
3	Agent administratif - niveau 3	Agent affecté au secrétariat des étudiants	38	38	Mons	profil de fonction sur www.artsaucarre.be